



yw 3rd European
Youth Work
Convention

Déclaration finale

de la 3^{ème} Convention européenne
du travail de jeunesse

Des repères pour l'avenir

Bonn, 10 décembre 2020



La 3^{ème} CONVENTION EUROPÉENNE DU TRAVAIL DE JEUNESSE

LA « CONVENTION NUMÉRIQUE »

DÉCLARATION

Introduction

Dans le cadre des présidences allemandes de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, environ un millier de personnes se sont réunies en ligne pour participer la 3e Convention européenne du travail de jeunesse. L'élan de la Convention a bénéficié de cette convergence politique unique, annonciatrice d'un Agenda européen pour le travail de jeunesse dans le cadre de ce qui deviendra le processus de Bonn. La Convention constitue le point de départ de ce processus.

Tous les participants appartiennent à la « communauté de pratique » dynamique du monde du travail de jeunesse, active au sein et entre les 50 pays européens représentés à la Convention. Cette communauté de pratique d'une diversité frappante (voir ci-après) a débattu et contribué directement à la présente déclaration finale.

Cette 3ème Convention s'était fixé pour objectif explicite de donner corps à l'Agenda européen pour le travail de jeunesse, tout en respectant le cadre politique, et de décrire les étapes futures, les actions et les mesures à prendre dans le cadre du processus de Bonn. Le but de la présente déclaration est de refléter les délibérations des participants, aussi bien pour motiver que pour guider la communauté de pratique du travail de jeunesse dans toute l'Europe dans le cadre du processus de Bonn. Cette déclaration finale cherche également à renforcer l'engagement politique, à tous les niveaux, en vue de conserver et de développer l'offre du travail de jeunesse dans toute l'Europe, et d'innover.

La présente déclaration s'adresse donc directement à la communauté de pratique du travail de jeunesse en Europe en tant que partie prenante active et responsable du processus de Bonn. Les communautés de pratique ont été définies comme processus d'apprentissage social qui se produit lorsque « des personnes ayant un intérêt commun pour un sujet ou un domaine particulier collaborent pendant une période prolongée, en partageant leurs idées et leurs stratégies, en définissant des solutions et en innovant ». La communauté de pratique du travail de jeunesse doit être totalement inclusive et intégrer *tous les types d'activités du travail de jeunesse*, quelle que soit la méthode ou la forme sur laquelle celles-ci reposent, ainsi que *tous les types de travailleurs*

de jeunesse, qu'ils soient rémunérés ou bénévoles, qu'ils fassent carrière dans le domaine ou soient engagés à court terme ou à temps partiel, qu'ils aient été formés dans le cadre d'un cursus formel ou d'une formation non formelle, et ce dans les 50 pays représentés à la Convention.

La **communauté de pratique du travail de jeunesse** comprend :

Travailleurs de jeunesse et animateurs, gestionnaires de programmes pour jeunes, porteurs de projets, organisations du travail de jeunesse accréditées et indépendantes, formateurs, chercheurs, éducateurs, communautés locales et municipalités, Agences Nationales des programmes Erasmus+ Jeunesse et du Corps européen de solidarité, organismes représentant les jeunes, jeunes et décideurs politiques à tous les niveaux de gouvernance.

La 3ème Convention européenne du travail de jeunesse préconise des actions communes (ou une orientation commune de nos actions) dans le cadre du processus de Bonn, que ce soit au niveau local, régional, national ou européen. Cependant, le travail de jeunesse en Europe se déroule dans des environnements et des circonstances très variés. Par conséquent, il faudrait que la créativité, l'engagement et la détermination de la communauté de pratique viennent compléter les orientations fournies au processus de Bonn par la présente déclaration, afin d'élaborer davantage les actions adaptées à la mission, aux besoins et aux objectifs des différentes pratiques du travail de jeunesse.

Une 4ème Convention européenne sur le travail de jeunesse se profile déjà à l'horizon. Cette perspective constitue une excellente motivation pour agir dès à présent dans le cadre du processus de Bonn afin de pouvoir, d'ici cinq ans, dresser le bilan des réalisations, des progrès et du succès des actions et mesures proposées par la 3ème Convention. Nous devons néanmoins regarder plus loin ; la présente déclaration est ancrée dans une vision fondamentale, clairement exprimée et valable sur le long terme. Par conséquent, le processus de conservation, de développement et d'innovation afférent au travail de jeunesse en Europe ne doit pas se limiter aux cinq prochaines années. La Stratégie 2019-2027 de l'UE en faveur de la jeunesse¹ et la Stratégie 2030 du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe² permettent à la communauté de pratique du travail de jeunesse de poursuivre ses efforts au-delà des calendriers prévus par les Conventions. Dans les années à venir, le suivi régulier de ces deux stratégies permettra de réfléchir en temps utile à l'efficacité du processus de Bonn comme moteur de l'Agenda européen pour le travail de jeunesse, en vue et au-delà de la 4ème Convention.

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52018DC0269>

² <https://www.coe.int/fr/web/youth/youth-strategy-2030>

Cadre et contexte

La situation sociale des jeunes en Europe

Les changements constants et les défis mondiaux tels que la pandémie de COVID-19 ont brutalement révélé que *l'avenir n'était plus ce qu'il était* - ce que l'on avait prévu dans le passé, en matière de santé, d'économie, d'environnement et de technologie, n'est plus envisageable ni même possible. Bien que le changement soit constant et permanent, il est clair que nous vivons désormais dans l'incertitude. Dans toute l'Europe, les sociétés enregistrent une montée des tendances antidémocratiques entraînant une modification et une restriction des espaces accordés à la société civile ainsi que des violations des droits humains. Peu à peu, la confiance dans les pouvoirs publics disparaît. Les écarts qui apparaissent dans l'architecture sociétale ébranlent la stabilité et la légitimité des institutions démocratiques. Les sociétés se polarisent de plus en plus à mesure que le populisme et les infox se développent. Tout cela se produit dans le contexte d'une crise climatique dont les jeunes ont extrêmement conscience et qui menace sans aucun doute la cohésion sociale et diminue la qualité de vie (constituant, en fin de compte, une menace existentielle), et d'un monde numérique qui devient prédominant, avec parfois au quotidien un impact néfaste sur la vie personnelle ou sociale.

Il est clair qu'un tel changement social touche aussi les jeunes, souvent de manière disproportionnée. Les jeunes issus de groupes particulièrement marginalisés et confrontés à des discriminations multiples sont particulièrement frappés en raison des inégalités sociales qui s'accroissent et de la justice sociale qui s'estompe. Mais ce sont également les jeunes qui font preuve de créativité et d'imagination, et qui prouvent leur résilience lorsqu'ils se trouvent face à l'incertitude ou que leur vie est perturbée. Ils devraient pouvoir agir tout en étant en mesure d'exercer pleinement leurs droits. Cependant, de nombreux jeunes ignorent encore leurs droits ou n'y ont pas accès et, de ce fait, ne sont pas en mesure d'exprimer leurs opinions ni de se faire vraiment entendre. Par ailleurs, les jeunes « actifs » et « émancipés », capables de formuler leurs besoins, leurs aspirations et leurs convictions sont trop souvent ignorés ou oubliés par les sociétés et les communautés dans lesquelles ils vivent. Beaucoup d'entre eux manquent du soutien nécessaire pour pouvoir s'engager dans des termes qui leur sont propres et d'une manière pour eux significative. Les engagements pris pour créer véritablement le présent et l'avenir avec les jeunes se traduisent encore et toujours insuffisamment en mesures concrètes. Les conséquences pour les jeunes d'aujourd'hui, pour leur avenir, celui des sociétés et le nôtre à tous sont diverses.

L'éducation et l'apprentissage non formels, dans le respect des valeurs du travail de jeunesse en matière d'éducation, de participation, d'autonomisation, d'expression et d'intégration, créent chez les jeunes le sens

d'agentivité. Le travail de jeunesse devrait également, en tant qu'une des facettes de l'éducation civique, se concentrer sur les relations de pouvoir, l'intersectionnalité, la justice sociale, l'émancipation et l'engagement véritable des jeunes. Il devrait servir de guide pour lutter contre les inégalités, mettre les jeunes en valeur et leur donner la possibilité d'être des co-créateurs compétents de la politique européenne. En se réappropriant sa mission civique, le travail de jeunesse contribue à créer des jeunes citoyens à l'esprit critique, à même de relever avec compétence les défis contemporains auxquels l'Europe, en tant que projet démocratique, est confrontée.

Le travail de jeunesse européen et le travail de jeunesse en Europe

Jusqu'au début du XXI^e siècle, le travail de jeunesse était rarement évoqué au niveau européen. Plus récemment, une série d'articles sur son histoire en Europe met davantage en lumière ses accomplissements passés³ ainsi que sa contribution utile et possible aujourd'hui. L'aboutissement de cette démarche s'est traduit en Conventions européennes du travail de jeunesse en 2010, 2015, ainsi que celle d'aujourd'hui en 2020.

A travers l'Europe, le travail de jeunesse reflète la diversité à bien des égards : par ses racines historiques, sa philosophie, sa pratique, ses ressources et son professionnalisme. Dans le même temps, cette diversité de modèles du travail de jeunesse en Europe comporte également d'importants points communs, notamment dans le désir de soutenir et de défendre des **espaces** permettant aux jeunes de s'exprimer et d'être autonomes, et de créer des **passerelles** afin qu'ils puissent continuer d'avancer dans la vie avec compétence et confiance⁴. La dernière décennie a vu naître un soutien politique au travail de jeunesse tant au sein de l'Union européenne⁵ que du Conseil de l'Europe⁶. La récente résolution du Conseil de l'UE⁷ soutenant l'établissement d'un Agenda européen du travail de jeunesse sous la présidence allemande de l'Union européenne a maintenant confirmé cet engagement politique.

Si l'on examine de plus près les activités dans le domaine de la recherche, de la politique et de la pratique, on observe des lignes de développement majeures pour le travail de jeunesse en Europe. Toutefois, on constate également que les architectures en la matière restent fragmentées, inégales et incomplètes. De nombreux défis subsistent, mis en évidence dans la récente résolution du Conseil sous les titres « Cadre conceptuel », « Compétences », « Crédibilité », « Relations » et « Crises et Perspectives ».

³ <https://pip-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/history-of-youth-work>

⁴ <https://rm.coe.int/09000016802faf67>

⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A42010Y1204%2801%29>

⁶ https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680717e79

⁷ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:42020Y1201\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:42020Y1201(01))

Le travail de jeunesse n'est plus seulement le moyen ou le mécanisme permettant de soutenir des aspirations plus larges en matière de politique de jeunesse. Il constitue désormais une sphère distincte d'application des politiques et des pratiques. Il n'y a cependant jamais de place pour la complaisance. Le travail de jeunesse est essentiellement une pratique sociale ; il est à la fois en lien et remet en question les structures dominantes et changeantes des sociétés dans lesquelles il opère. Il peut être sujet à des doutes quant à sa valeur et à des attentes exagérées sur ce qu'il peut accomplir, tout en ayant en même temps son « centre de gravité » au cœur de toutes ces réflexions. Les soutiens politique et financier dont il bénéficie ne peuvent jamais être considérés comme acquis puisque le travail de jeunesse cherche lui-même une voie lui permettant de consolider sa place comme constituant, « petit mais important, des politiques sociales et éducatives ». En effet, un débat sérieux et une réflexion autocritique au sein de la communauté de pratique du travail de jeunesse doit s'accompagner d'un plaidoyer commun et concerté en faveur d'une infrastructure pour le travail de jeunesse plus sûre et permettant une mise en œuvre efficace sur le terrain. C'est l'équilibre entre sa base et son infrastructure qui, en fin de compte, déterminera la pérennité et le développement du travail de jeunesse.

Il faut enfin aborder la question de la confiance en tant qu'élément essentiel dans la relation entre le travail de jeunesse et les jeunes. Cette confiance n'est pas toujours évidente à établir au sein de la communauté de pratique, que ce soit entre les différentes sections ou niveaux hiérarchiques. Établir ou rétablir une plus grande confiance sera le moteur qui fera avancer le processus de Bonn.

Mise en œuvre de l'Agenda européen du travail de jeunesse dans le cadre du processus de Bonn

À la communauté de pratique du travail de jeunesse européen :

« Ne nous demandons pas ce que le processus de Bonn peut faire pour nous, mais ce que nous pouvons faire pour le processus de Bonn : notre contribution à l'Agenda européen du travail de jeunesse. »

Divers documents ont alimenté cette 3ème Convention européenne du travail de jeunesse. L'intention de la déclaration finale n'est pas de les répéter, ni dans le fond ni dans la structure. Il ne s'agit pas non plus « de réinventer la roue ». D'ailleurs, quelqu'un a dit un jour : « Si vous tentez de réinventer la roue, assurez-vous qu'elle soit bien ronde ! » Toutefois, deux observations préliminaires importantes sont à faire. Premièrement, nous devrions toujours nous efforcer de maintenir les bonnes structures et pratiques déjà en place, de les développer lorsque le besoin s'en fait sentir, et de prévoir dans notre réflexion, notre organisation et nos pratiques un espace pour l'innovation. Cela n'a jamais été plus visible que dans la manière dont le travail de jeunesse s'est adapté au cours de l'année écoulée.

Deuxièmement, nous ne devons jamais exclure la possibilité, voir la probabilité, que de nouvelles expressions du travail de jeunesse se manifestent à mesure que de nouveaux défis se présentent.

C'est sur la base des conclusions auxquelles la communauté de pratique du travail de jeunesse a abouti lors de la Convention que le cadre suivant pour la mise en œuvre du processus de Bonn est proposé.

Développer le travail de jeunesse dans toute l'Europe

L'offre en matière de travail de jeunesse

« Créer des espaces pour être à l'écoute des jeunes, pas seulement offrir des espaces et un programme. »

Un objectif majeur du processus de Bonn est de renforcer l'offre du travail de jeunesse en Europe. La communauté de pratique devrait faire preuve d'ambition et viser haut : **développer et élargir l'offre du travail de jeunesse**, en se rapprochant des jeunes et en les impliquant davantage, en s'assurant notamment que les jeunes de tous les milieux, y compris les moins favorisés, y aient accès. Par ailleurs, dans une Europe post-pandémie, le travail de jeunesse doit chercher à innover et aller au-delà des chemins déjà empruntés. Il faudrait renforcer les limites et les critères du travail de jeunesse, en termes d'âge, de groupes cibles, de questions à traiter et, éventuellement, d'autres éléments, afin d'établir une base de référence au plaidoyer en faveur de son développement.

Une offre locale

La Convention a favorablement accueilli l'idée d'adopter dans toute l'Europe le principe d'une offre de base en matière de travail de jeunesse. Bien que la mobilité transfrontalière et le travail de jeunesse au niveau européen contribuent grandement à élargir le champ des possibilités offertes aux jeunes, la réalisation se fera essentiellement aux niveaux local et national. Afin de soutenir ce développement, les politiques européennes peuvent jouer un rôle important. On peut définir des indicateurs de qualité au niveau européen, pouvant servir de modèles aux pratiques locales et nationales.

Au regard de l'expertise et de l'expérience pratique du terrain, il est capital que cette offre locale comporte un certain nombre d'éléments :

- Un **cadre normatif**, avec indicateurs, pour assurer la viabilité du travail de jeunesse, en particulier au niveau local.
- **Une diversité**, en veillant cependant à ce que l'offre inclue des mesures

de renforcement des capacités à l'intention de l'ensemble des acteurs, un financement durable, y compris pour les programmes d'organisations non gouvernementales, ainsi que des lieux à la disposition du travail de jeunesse, des programmes de détachement, et des services et plateformes numériques.

- Une **co-gestion** par les organisations de jeunes, les prestataires du travail de jeunesse et les autorités compétentes.
- La **création d'espaces** permettant d'être à l'écoute des jeunes et de s'assurer que l'offre réponde à leurs besoins.
- La recherche de contact et la **création de liens** avec d'autres domaines des sphères publique et privée, notamment l'éducation formelle, l'emploi et la formation professionnelle, la santé, le logement, la justice, la culture, le sport, le développement technologique, les médias et la protection sociale.
- Une accessibilité assurée pour les jeunes aux antécédents et aux profils divers. C'est pourquoi l'offre de base du travail de jeunesse devrait comporter une **stratégie claire visant à renforcer l'inclusion sociale et favoriser la diversité** des jeunes participants.
- Une stratégie proactive qui **inclue une réflexion sur les structures existantes afin d'avoir une portée plus efficace** et d'impliquer ainsi davantage de jeunes dans le travail de jeunesse.
- Une voie permettant, dans l'offre de base du travail de jeunesse, d'orienter et d'**inclure les initiatives nouvelles** des jeunes, dans un esprit d'innovation sociale et d'entreprise.

La communauté de pratique du travail de jeunesse au niveau local

La Convention a accordé une place importante à l'échelon local d'élaboration politique et au rôle que celui-ci peut jouer afin d'aider la communauté de pratique locale. Il est nécessaire de procéder à des **investissements supplémentaires significatifs afin d'améliorer les conditions et d'offrir d'un travail de qualité en faveur de la jeunesse au niveau local.**

La communauté de pratique du travail de jeunesse au niveau local doit fonctionner sur la base d'une coopération entre les autorités/municipalités locales, les organisations locales de travail de jeunesse, et les travailleurs de jeunesse bénévoles et rémunérés. La Charte européenne pour le travail de jeunesse au niveau local⁸ constitue un premier outil utile pour bâtir cette communauté. La première étape serait de recenser l'offre du travail de jeunesse, les besoins et les ressources en la matière, afin d'élaborer un plan de développement du travail de jeunesse au niveau local. Les jeunes doivent non seulement pouvoir participer activement et exprimer leurs besoins, mais aussi façonner leur environnement, un espace physique pour le travail de jeunesse, intégré dans leur quartier. Les centres locaux pour jeunes peuvent orienter leurs activités en fonction des critères de qualité

⁸ https://www.europegoeslocal.eu/wp-content/uploads/2019/10/20191002-egl-charter_ENG_online.pdf

établis par le Conseil de l'Europe pour le label de qualité pour les Centres de la Jeunesse⁹.

Le financement du travail et des organisations de jeunesse

Le travail de jeunesse en Europe exige que l'on **investisse davantage dans son financement** afin de répondre à la demande et aux attentes croissantes. Il faut pour cela des dispositions juridiques garantissant des mécanismes de financement du travail de jeunesse à tous les niveaux, du local à l'europpéen. Il faudrait également élaborer une **charte européenne** qui encouragerait la bonne gouvernance à tous les niveaux lors de la mise en place d'un ou de plusieurs systèmes de financement.

À cet égard, le travail de jeunesse nécessite un financement qui :

- soit clair par ses procédures d'accès, transparent dans sa mise en œuvre, coordonné et sans doublons ;
- renforce la **viabilité financière des organisations de jeunesse** et leur permette de mettre en place des stratégies plus complexes et à plus long terme, s'éloignant du simple financement de programmes ou de projets ;
- soit **mis en œuvre sur la base de données probantes** et reflète dans les types et les montants de financement les besoins réels du travail de jeunesse ;
- permette d'assurer des **conditions de base et une protection des travailleurs de jeunesse rémunérés et bénévoles**, incluant une assurance, un salaire minimum, ainsi qu'un filet de sécurité en cas d'épuisement professionnel ;
- **ne soit pas surréglementé**, sans pour autant négliger les critères de gouvernance, de responsabilité et de qualité.

Les programmes européens de financement de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe devraient avoir pour ambition de :

- **renforcer l'approche intersectorielle et intégrer les priorités du travail de jeunesse** dans les financements européens globaux (tels que le Corps européen de solidarité, le Fonds social européen, le Pacte européen pour le climat et Horizon 2020) ;
- **garantir au travail de jeunesse un meilleur accès aux financements européens**, à travers une meilleure information quant aux possibilités, une sensibilisation accrue de sa communauté de pratique et une plus grande participation des jeunes dans les actions subventionnées ;
- veiller à ce que les structures de soutien (telles que les Agences Nationales pour les programmes de jeunesse de l'UE et le Fond européen

⁹ <https://www.coe.int/en/web/youth/quality-label-for-youth-centres>

pour la jeunesse) n'offrent pas seulement une aide financière mais aussi **un appui et une vision à plus long terme** ;

- être reconnus comme des outils permettant d'atteindre les objectifs politiques, y compris la mise en œuvre de l'Agenda européen pour le travail de jeunesse dans le cadre du processus de Bonn.

Développement de la qualité

La **qualité** et la manière dont celle-ci est perçue par les jeunes sont **indispensables** si l'on veut que ces derniers **participent, s'engagent et profitent des possibilités d'apprentissage** offertes par le travail de jeunesse. Les premières impressions sur ce dernier qui, pour la plupart des jeunes, se font au niveau local, sont donc cruciales.

Toutefois, la question de savoir **comment soutenir davantage le développement de la qualité du travail de jeunesse** reste très vaste et pluridimensionnelle. Elle va des cadres qui intègrent la notion de qualité du travail de jeunesse à la manière dont ceux-ci doivent être développés, des systèmes d'assurance qualité et de l'élaboration d'indicateurs de qualité aux programmes de développement des compétences, du financement durable à long terme à l'élaboration de politiques et d'une pratique fondées sur des données factuelles.

Le développement de la qualité dans le travail de jeunesse est étroitement lié à d'autres questions. C'est pourquoi il est **nécessaire d'en discuter et d'adopter une approche à la fois plus globale et plus structurée**. Il faut se concentrer sur les éléments spécifiques mais les rapprocher en même temps du contexte général de la politique et de la pratique du travail de jeunesse et les **relier aux valeurs et principes fondamentaux du travail de jeunesse**. Ceci s'explique par le fait que le contexte dans lequel ce dernier s'insère et les points de départ du développement de la qualité sont très divers, même si les objectifs vont généralement dans le même sens.

De nombreuses idées ressorties des discussions sur la qualité étaient en phase avec les structures, initiatives et lignes directrices déjà en place, même si encore trop peu visibles. Il est donc évident qu'il faut **améliorer le travail de sensibilisation et d'information concernant les structures et les mécanismes de soutien existants** et les rendre plus accessibles au niveau local. La Stratégie européenne de formation¹⁰, le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les Centres de jeunesse et la Charte européenne pour le travail de jeunesse au niveau local sont quelques exemples de l'aide qui existe et qui devrait être utilisée, et davantage diffusée et mise en action.

¹⁰ https://www.salto-youth.net/downloads/4-17-3301/European%20Training%20Strategy%20in%20the%20field%20of%20Youth_en.pdf

D'une manière générale, la conclusion principale est sans doute que le développement de la qualité du travail de jeunesse requière des **structures mieux définies pour la coopération et la cocréation au sein et entre chaque niveau** ainsi que des groupes d'acteurs de la communauté de pratique du travail de jeunesse. Il existe un besoin clairement exprimé de **renforcer les réseaux existants à tous les niveaux** et, en même temps, de trouver ou de créer des structures et des espaces qui **relient entre eux ces différents réseaux** et mettent en place des processus clairement définis et coordonnés afin de diffuser l'information, d'entretenir le dialogue et de travailler ensemble sur les questions communes en matière de qualité.

Le débat sur le développement de la qualité a également souligné les besoins suivants :

- Établir des **normes professionnelles**, mettre en place des parcours cohérents, des programmes d'apprentissage correspondants et des antennes institutionnelles appropriées pour l'éducation et la formation des travailleurs de jeunesse.
- Avoir un **agenda de recherche sur le travail de jeunesse** axé sur une activité de recherche participative menée en coopération avec les chercheurs et les gens de terrain en vue de créer une base de connaissances correspondante qui servira à la pratique, aux politiques et à l'éducation et la formation.
- **Recenser et diffuser les connaissances** sur les systèmes (d'assurance) de qualité existants et utiliser ces informations comme base pour affiner et (davantage) développer des modèles adaptés aux conditions locales.
- Établir des **groupes de travail nationaux** représentatifs de la communauté de pratique du travail de jeunesse, qui pourraient fonctionner comme points de connexion, centres de connaissances et organes de coordination de toutes les différentes mesures requises pour développer la qualité.

Une direction commune

Au sein de la communauté de pratique du travail de jeunesse

« Seule la communication nous permet de découvrir ce que nous nous ignorons ne pas savoir! »

La cocréation et l'utilisation de toutes les qualités de la communauté de pratique du travail de jeunesse sont les conditions préalables élémentaires au développement de politiques et de pratiques de qualité en matière de travail de jeunesse. Il faut pour cela **mettre à disposition des espaces permettant d'explorer, d'échanger et d'évoluer sur base d'exemples de bonnes pratiques entre les différents systèmes**, en ayant recours aux réseaux, plateformes et autres ressources (numériques), du niveau local au niveau européen. Il est essentiel d'assurer le flux de communication

et la collaboration délibérative entre les membres de la communauté de pratique du travail de jeunesse, tant à l'horizontal (entre les différents acteurs de la communauté de pratique) qu'à la verticale (entre les niveaux européen, national, régional et local).

Pour que le travail de jeunesse prospère en Europe, il faut adopter une **approche coordonnée de l'apprentissage, du partage, du soutien et du développement des bonnes pratiques et de l'action du travail de jeunesse, du niveau local vers les niveaux régional, national et européen**, ainsi que dans l'autre sens. De plus, il est possible d'élargir le terrain d'entente grâce à des réseaux régionaux européens ainsi qu'à des échanges au sein et entre ces réseaux, afin de faire progresser les architectures communes du travail de jeunesse dans toute l'Europe. La dimension européenne doit être renforcée et intégrée aux différents niveaux de la pratique du travail de jeunesse, en particulier pour que les jeunes plus marginalisés puissent accéder à un plus large éventail de possibilités. Il faut que les organisations locales de jeunesse et le travail de jeunesse au niveau local *soient au courant* des possibilités offertes à d'autres niveaux, se familiarisent avec la « politique européenne de la jeunesse », participent au travail et aux programmes européens en faveur de la jeunesse et contribuent à leur développement.

La Convention a identifié le besoin de renforcer la **coopération au sein de la communauté de pratique du travail de jeunesse** en Europe. Il est également nécessaire de **renforcer les relations entre les stratégies nationales et européennes de développement du travail de jeunesse**, ainsi que de souligner leur interdépendance et leur interconnexion. À ces fins, il sera important de mettre en place au sein de la communauté de pratique une communication, une coopération et des relations de travail **plurilingues**, démocratiques et accessibles, notamment par le biais de la recherche, de la politique et des pratiques en matière de travail de jeunesse. Il est nécessaire d'améliorer la capacité du travail de jeunesse à analyser, examiner et discuter des tendances (générales) par rapport à ses propres pratiques, à collaborer pour améliorer la qualité et à définir des **approches communes** pour le développement du travail de jeunesse en Europe. Les participants à la Convention ont également souligné la nécessité de **combler les lacunes et les liens manquants** entre les différents contextes du travail de jeunesse et les différents acteurs de la communauté de pratique, en ayant recours à l'interaction, à l'apprentissage, à l'inspiration et au soutien, au développement des capacités, au partage et à l'échange d'informations actualisées, ainsi qu'à la familiarisation avec les cadres politiques et les législations pertinentes.

Mesures proposées :

- Établir une **carte** de la communauté de pratique et mettre en place une communication et des relations de travail, en particulier au sein du

- triangle que constituent les praticiens, les chercheurs et les responsables politiques du secteur de la jeunesse.
- Établir des **réseaux nationaux et internationaux pour le travail de jeunesse**, et créer des alliances, des structures et des unions de professionnels du travail de jeunesse.
 - Assurer un **financement structurel national et européen** pour les structures et réseaux ainsi qu'une approche participative en matière de cocréation de connaissances et de pratiques dans le domaine du travail de jeunesse.
 - Fournir des **informations et renforcer les capacités concernant la dimension européenne**, les programmes de jeunesse européens et les ressources à la disposition des travailleurs de jeunesse intervenant à d'autres niveaux de pratique.
 - A travers un processus participatif, développer une **plateforme numérique européenne** ouverte, inclusive, conviviale et plurilingue **sur le travail de jeunesse**. Cette plateforme servira d'outil évolutif à la communauté de pratique ; elle fonctionnera en synergie et complètera les plateformes déjà créées. Les travailleurs de jeunesse seront encouragés à l'utiliser comme un lieu d'apprentissage collégial et de soutien mutuel, d'innovation, d'expérimentation, et de discussion sur la qualité et les nouveaux enjeux.
 - Mettre en place un système d'évaluation de la coopération avec un **Conseil MEL (suivi, évaluation et apprentissage)** pour observer les progrès réalisés.
 - Tous les cinq ans, organiser une **convention européenne du travail de jeunesse** pour évaluer les progrès, revoir les objectifs et définir les voies à emprunter afin d'y parvenir.

Au-delà de la communauté de pratique du travail de jeunesse

« Les jeunes ne sont pas cantonnés à un seul domaine et leur voix doit être entendue partout ! »

Étant donné les changements sociétaux imprévisibles qui sont la réalité d'aujourd'hui, un travail de jeunesse soutenu et connecté agit comme un catalyseur pour la résilience des jeunes et de la communauté. Il est important de **transmettre les valeurs du travail de jeunesse**, de faciliter et de stimuler la coopération au niveau stratégique et structurel avec les autres secteurs ayant un impact sur la vie des jeunes.

Pour garder sa pertinence auprès des jeunes et progresser en matière de reconnaissance, d'innovation et de durabilité du travail de jeunesse, la communauté de pratique devrait mettre en place une **collaboration efficace avec différents secteurs**, aussi bien publics que privés. Créer des synergies entre les différents secteurs et acteurs devient crucial si l'on veut venir en aide à tous les jeunes, leur permettre de s'exprimer et les

soutenir dans ce qu'ils entreprennent, de même que leur offrir de multiples points d'entrée aux services publics et, par conséquent, ne laisser personne de côté.

Des **approches stratégiques et opérationnelles** à la coopération intersectorielle, ainsi qu'une **coopération horizontale** en matière de jeunesse (et du travail de jeunesse) sont nécessaires à tous les niveaux.

Mesures proposées :

- Définir **les partenaires et les objectifs communs** à cette coopération intersectorielle à un niveau donné, en concordance avec les priorités de segments spécifiques de la communauté de pratique du travail de jeunesse, réunissant différents acteurs de secteurs et de niveaux divers afin de créer des synergies.
- Soutenir la création et le fonctionnement de **structures, de réseaux et d'organismes pluridisciplinaires pour la jeunesse** aux niveaux local et national.

Reconnaissance

« La pression en termes d'employabilité nous a habitué à considérer les compétences comme une propriété individuelle. Les plaidoyers en faveur de la solidarité et de l'interdépendance nous invitent à reconnaître la nature systémique des compétences. Aucune compétence ne se développe en vase clos. Nous avons besoin des autres. »

La 3^{ème} Convention a montré que trop peu d'attention avait jusqu'ici été accordé à la promotion et à la reconnaissance du travail de jeunesse et que le processus de Bonn pouvait devenir l'espace pour un **discours commun**, non seulement en matière de reconnaissance et de validation de l'apprentissage dans le cadre du travail de jeunesse, mais aussi pour la reconnaissance et la validation d'une manière générale du travail de jeunesse même. Si la reconnaissance en soi est l'aboutissement d'une série d'évolutions, un tel processus demande **d'investir davantage et d'accroître les efforts et les ressources stratégiques et coordonnées pour que le travail de jeunesse soit mieux compris et devienne plus visible et crédible en tant que sphère autonome d'activité**. Même si une coopération, des relations et des partenariats avec les autres secteurs sont pour cela nécessaires, le travail de jeunesse mérite néanmoins la place qui lui revient dans les agendas politiques européens.

Le défi d'une compréhension commune du travail de jeunesse est partiellement lié aux diverses interprétations de la terminologie propre au travail de jeunesse. Le développement d'un **langage commun, d'une terminologie commune aux définitions génériques et utilisées par**

tous dans le travail de jeunesse, permettrait de mieux comprendre et de cerner plus précisément ce champ d'activité. Bien qu'il faille **laisser suffisamment de marge pour que soient possibles un ajustement et une application dans des réalités et contextes locaux**, nous avons besoin de termes de base génériques dans lesquels se retrouvent tous les acteurs et tous les niveaux.

Mesures proposées :

- Organiser des **événements ponctuels et récurrents** tels que des campagnes ciblées ou des journées ou semaines thématiques annuelles.
- Créer un **plan de communication** clair et personnalisé reliant tous les niveaux.
- Élaborer un **vocabulaire commun**, une ou plusieurs définitions du travail de jeunesse susceptibles d'être acceptées et utilisées à l'échelon national, intuitives et transposées dans les langues nationales correspondantes.
- Entreprendre des **efforts conjoints dans la promotion**, la communication et la diffusion des contenus afférents au travail de jeunesse.

S'orienter vers la reconnaissance du travail de jeunesse implique de renforcer une approche et des mécanismes avérés afin de **mieux mettre en évidence l'impact du travail de jeunesse** non seulement sur les individus, mais aussi ou surtout sur les communautés et la société. En outre, lorsque nous nous attaquons à la question des normes professionnelles, nous devons accorder **une attention particulière aux pratiques des travailleurs de jeunesse bénévoles** afin de mieux comprendre leur contribution au secteur. À la lumière de l'Agenda européen pour le travail de jeunesse et de la situation actuelle des jeunes en Europe, il convient de mettre l'accent sur un Agenda de recherche sur le travail de jeunesse clairement défini (mais non exhaustif) :

- Recherche sur les dispositions permettant d'**établir le travail de jeunesse au niveau national** dans tous les pays européens (y compris une législation relative à l'éducation et à la formation des travailleurs de jeunesse).
- Recherche sur les **normes professionnelles communes existantes concernant l'éducation et la formation des travailleurs de jeunesse** (modèles et cadres de compétences, code déontologique, programme d'études, par exemple).
- **Traduire les résultats de la recherche sur le travail de jeunesse** en formats utilisables par les travailleurs de jeunesse, les responsables politiques, et autres acteurs.
- Mener des recherches sur l'**engagement dans le travail de jeunesse** des travailleurs de jeunesse bénévoles.

- Assurer l'**examen** des travaux de recherche thématiques sur le travail de jeunesse.

Du point de vue de l'éducation et de la formation, construire des passerelles signifie également **aller au-delà du concept d'intégration de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le cadre pédagogique formel** et œuvrer plutôt à la mise en place d'un système coordonné, renforçant la collaboration et la coopération entre les différents secteurs, en vue d'atteindre un but commun.

Mesures proposées :

- S'appuyer sur des initiatives réussies **mettant en valeur les structures d'enseignement supérieur qui nouent le dialogue avec les communautés non universitaires**, y compris le travail de jeunesse.
- Accroître le développement d'espaces de collaboration et créer un **groupe de réflexion** sur l'éducation et la formation des travailleurs de jeunesse.
- Organiser des **activités d'apprentissage par les pairs** à tous les niveaux, dans un but spécifique lié à l'éducation et à la formation.
- Coopérer avec des organisations qui ont développé des **outils pour faciliter la reconnaissance** du processus d'apprentissage et ses résultats (comme les « Open Badges » par exemple).

S'appuyant sur les processus antérieurs, **la validation, la certification et l'accréditation** restent des domaines de travail qui nécessitent également **une approche commune**. Il faut qu'une profession reconnue ait un **parcours éducatif** correspondant. Par conséquent, suite à la proposition de développer les espaces de collaboration, il devient crucial d'examiner ce qu'implique la mise en réseau (le « capital social ») et comment cette approche se traduit dans les différents contextes. Cela signifie également qu'il faut non seulement continuer à développer et à mettre en œuvre des stratégies et des instruments pour la reconnaissance et la validation de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le travail de jeunesse, mais aussi élaborer des offres prévoyant des **passerelles entre l'éducation et la formation** des travailleurs de jeunesse.

Mesures proposées :

- **Clarifier la différence** entre reconnaître le métier de travailleur de jeunesse rémunéré et la professionnalisation de ce secteur.
- Mettre en place des mesures complémentaires de **validation** dans les systèmes d'éducation formelle **de l'apprentissage dans le cadre du travail de jeunesse** ; il est également envisageable de développer des programmes d'études communs et des cours standard aux niveaux national et européen.

- Développer une vision commune de la **qualification des travailleurs de jeunesse** afin de garantir la qualité des processus de certification, tant dans l'éducation et l'apprentissage non formels que dans l'éducation formelle.
- Établir un **réseau européen d'associations de travailleurs de jeunesse** et encourager des processus similaires au niveau national, là où cela n'existe pas encore, en créant le lien avec les stratégies thématiques actuelles telles que la Stratégie européenne de formation et celle du Youthpass.
- **S'appuyer sur des initiatives européennes** telles que les projets stratégiques de coopération entre Agences Nationales comme « Europe Goes Local », ou celui sur l'éducation et la formation des travailleurs de jeunesse.

Innovation et défis émergents

« Pendant de nombreuses années, on a choisi des solutions faciles pour résoudre les problèmes et les défis en matière socio-éducative, mais pendant la crise, on a vu clairement que ces solutions miracles ne fonctionnaient pas et restaient insuffisantes. »

En raison des effets dévastateurs de la pandémie, les **projets en faveur de la jeunesse (et de la mobilité des jeunes)** ont été très perturbés. De nombreuses organisations et centres de jeunesse ont fermé, alors que **le travail de jeunesse était plus que jamais nécessaire** pour aider les jeunes à faire face aux effets de la pandémie. Les conséquences sociales et juridiques de la Covid-19 ont largement dépassé la dimension sanitaire ou épidémiologique. L'importance de communiquer adéquatement avec les jeunes sur les mesures à prendre est devenu manifeste, de même que le besoin de les inclure dans la planification et la mise en œuvre de ces mesures, tant est que cela soit possible.

Le travail de jeunesse devrait évoluer pour parvenir à un stade où il peut offrir un **filet de sécurité** à tous les jeunes qui traversent une période d'incertitude. La promotion de la santé mentale est considérée comme un élément essentiel du travail de jeunesse. Les travailleurs de jeunesse devraient être habilités à mener des projets de **promotion et de préservation de la santé mentale des jeunes**, en particulier de ceux qui sont confrontés à différents catégories ou types de vulnérabilité.

Les responsables politiques en charge de la jeunesse devraient entamer un dialogue constructif avec les jeunes et les travailleurs de jeunesse en vue de **créer des structures de travail de jeunesse plus résilientes**, reposant sur les principes d'une **innovation fondée sur des informations avérées** et englobant une **réflexion sur le long terme, une réflexivité et un travail de jeunesse stratégique** (plutôt qu'axée sur des projets). Toute action menée dans le cadre de l'Agenda européen pour le travail de

jeunesse devrait s'appuyer sur ces principes, en gardant à l'esprit que la pratique actuelle du travail de jeunesse s'inscrit dans une communauté mondiale.

Il convient donc de favoriser une culture de l'innovation dans la pratique et une pratique de l'innovation dans le travail de jeunesse :

- en améliorant le **travail de jeunesse connecté** tout en mettant davantage l'accent sur le **développement des compétences numériques** des jeunes et des travailleurs de jeunesse, et en **investissant dans l'infrastructure technologique et l'innovation**, ce qui contribuera à réduire la **fracture numérique** et à garantir à tous les jeunes l'**accès** au travail de jeunesse ;
- en mettant davantage l'accent sur **la dimension écologique du travail de jeunesse** ; en encourageant et privilégiant les pratiques et les solutions respectueuses de l'environnement, conformes aux principes de développement durable que le travail de jeunesse cherche à inculquer et que les jeunes attendent.

Il est essentiel de renforcer la capacité du travail de jeunesse à s'orienter face aux transformations européennes et mondiales :

- en reconnaissant que, même si le numérique est important dans le travail de jeunesse, **il ne peut pas répondre à tous les besoins des jeunes**. Par conséquent, les politiques afférentes au travail de jeunesse devraient soutenir activement le développement de tous les types, modèles et pratiques du travail de jeunesse afin de répondre de manière adéquate aux réalités existantes. Dans un contexte marqué par les incertitudes, il faudrait que l'Agenda européen pour le travail de jeunesse continue de renforcer le rôle de ce secteur tout en préservant les valeurs ;
- en entretenant la dimension sociétale et mondiale des défis à relever dans la pratique du travail de jeunesse ;
- en plaidant pour que le travail de jeunesse en Europe et dans le monde soit l'une des principales stratégies de développement de la société civile ;
- en développant des pratiques et des stratégies pour le travail de jeunesse afin de permettre aux jeunes de **s'engager dans une société démocratique et d'apporter des changements** sur les sujets dont ils se font déjà l'écho et qui les intéressent (comme les mouvements liés au changement climatique, à la discrimination raciale ou à la santé génésique) ;
- **en créant des espaces**, aussi bien en ligne que résidentiels, pour la **coopération et l'échange** au niveau interrégional et mondial afin de permettre à la communauté de pratique du travail de jeunesse de dépasser le cadre européen.

Cadres politiques

La vie des jeunes est affectée par une multitude de politiques élaborées et mises en œuvre à tous les niveaux, du local au national, régional ou européen. Cependant, on constate souvent que les autres secteurs politiques tiennent rarement compte de l'impact qu'auront leurs décisions sur les jeunes. Le secteur de la jeunesse réclame depuis longtemps que la politique de jeunesse fasse l'objet d'une approche horizontale ; approche qui devrait d'ailleurs être appliquée aux composantes du travail de jeunesse au sein des autres secteurs politiques. Le travail de jeunesse devrait faire partie intégrante de la politique de la jeunesse. Dans la mesure du possible, les besoins et les mesures en matière de travail de jeunesse devraient être pris systématiquement en considération, tant verticalement qu'horizontalement, dans les politiques concernant les jeunes.

Ces politiques devraient être mises en œuvre à tous les niveaux et reposer sur la cocréation avec la communauté de pratique du travail de jeunesse, y compris les jeunes, conformément à une approche fondée sur le droit des jeunes à participer, qui les reconnaît comme acteurs principaux et dont la contribution est essentielle à tous ces processus et structures. Ainsi, on pourrait également combler les écarts éventuels entre les observations des décideurs politiques et des praticiens et les besoins réels des jeunes. L'implication de la recherche dans l'élaboration des politiques devrait conduire à une approche plus nuancée, fondée sur des données probantes, permettant de répondre à ces besoins.

Dans un environnement de plus en plus mondialisé, ces politiques peuvent et doivent également interagir avec d'autres réalités en dehors de l'Europe. De plus, si l'on veut s'assurer que ces politiques puissent effectivement devenir réalité, il faut que leurs objectifs bénéficient de mécanismes de financement durables.

Mesures proposées :

- Au niveau européen, **une coopération renforcée entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe**, dans le but d'une plus grande diffusion des politiques de jeunesse (et, en leur sein, du travail de jeunesse) grâce à une approche horizontale avec d'autres domaines d'élaboration des politiques.
- Au sein des deux institutions, le travail de jeunesse devrait continuer à être intégré à la fois aux **stratégies** à long terme **spécifiques à la jeunesse** et à leurs mesures intermédiaires (telles que les programmes de travail annuels et les priorités semestrielles du secteur jeunesse).
- **Établir, maintenir et développer davantage des méthodes de travail** impliquant les jeunes en tant que créateurs égaux des politiques qui les concernent, et intégrer la participation des jeunes dans les différents domaines politiques.

- Il faudrait **des lois sur la jeunesse, des lois et des stratégies pour le travail de jeunesse** et que celles-ci soient promues à travers l'Europe, aux niveaux local, régional, national et européen, grâce à la coopération entre l'UE et le Conseil de l'Europe.
- Les programmes européens en faveur de la jeunesse pourraient contribuer davantage au développement dans tous les États membres de politique du travail de jeunesse, **en soutenant les processus liés aux politiques en place et menés par les organisations.**
- Mettre en place un **contrôle systématique des politiques du travail de jeunesse** en créant un standard de qualité européen commun comprenant un ensemble d'indicateurs pour promouvoir la réalisation du travail de jeunesse à tous les niveaux.
- Les politiques de jeunesse devraient également envisager de créer des liens et d'échanger les meilleures pratiques avec d'autres réalités dans le monde, au-delà de l'Europe, en intégrant la politique européenne de jeunesse (et le travail de jeunesse) dans les cadres législatifs internationaux.
- Pour de mieux comprendre les besoins des jeunes, il sera utile de renforcer les capacités des acteurs politiques officiels sur la manière de **dialoguer avec les jeunes et les travailleurs de jeunesse lors de la création, de la mise en œuvre et de la révision des politiques.** Les organismes gouvernementaux chargés des politiques de jeunesse et/ou du travail de jeunesse peuvent également jouer un rôle en plaidant auprès d'autres secteurs gouvernementaux pour une politique de la jeunesse plus transversale.

Un cadre stratégique pour développer le travail de jeunesse

Le « vent en poupe » de l'Agenda européen pour le travail de jeunesse est venu, comme indiqué tout au long de cette déclaration, du double engagement ces dernières années de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe en faveur du travail de jeunesse.

L'un des premiers messages de la Convention a été de suggérer que la communauté de pratique du travail de jeunesse devrait cesser de s'interroger sur ce que les institutions européennes devraient faire pour le travail de jeunesse, mais sur ce qu'elle-même pourrait ou devrait faire.

Pour ce faire, il faut toutefois que les institutions remplissent leur rôle, peut-être moins comme principaux leaders de l'Agenda européen pour le travail de jeunesse que comme points d'ancrage servant de base. Après tout, l'unité Jeunesse de la Commission européenne¹¹ et le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe font tous deux partie intégrante de la communauté

¹¹ Appelée maintenant officiellement EAC.B.3 « Bureau chargé de la jeunesse, de la solidarité volontaire et des stages » au sein de la DG EAC (service chargé de la politique de l'UE dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, des langues et du sport) de la Commission européenne.

de pratique du travail de jeunesse européen. Les participants à la Convention sont convaincus que le processus de Bonn serait servi au mieux par **une harmonisation encore plus grande** de la vision des institutions en matière de travail de jeunesse dans le cadre de leurs stratégies respectives en faveur de la jeunesse.

Un large consensus est ainsi apparu sur le fait que la Commission européenne et le Conseil de l'Europe devraient convenir d'une **lettre d'engagement commune** ou d'un **protocole d'accord** afin de confirmer la nature et le niveau du soutien lié, d'une part, de manière spécifique à la communauté de pratique du travail de jeunesse et, d'autre part, au désir d'**associer le processus de Bonn à des initiatives paneuropéennes plus vastes en matière d'éducation et d'apprentissage**, comme le processus de Bologne pour l'enseignement supérieur. Un appel a également été lancé en faveur d'une représentation plus complète et plus équitable de tous les acteurs de la communauté de pratique du travail de jeunesse en Europe, affirmant qu'il fallait une plus grande « diversification des canaux de participation » si l'on voulait que toutes les voix du travail de jeunesse soient entendues. À quels niveaux réaliser l'harmonisation institutionnelle proposée reste toutefois encore mal défini. Des **partenariats dans le contexte des réseaux et de la coopération** ont été évoqués. Cependant, les participants ont reconnu que le Partenariat entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse a déjà eu un impact significatif sur la coordination de nombreuses activités relatives au travail de jeunesse dans le contexte européen.

Dans ce cadre institutionnel faisant partie de la mission stratégique de l'Agenda européen pour le travail de jeunesse préconisée par les deux parties, la création d'un groupe de travail chargé d'examiner la coopération, la consultation et le développement dans le cadre du processus de Bonn, y compris le suivi des progrès des étapes-clés du processus de Bonn et la contribution apportée à ce processus dans le cadre des stratégies respectives des deux institutions en faveur de la jeunesse, a reçu un accueil favorable.

Pour que « l'heure est venue d'agir » ne reste pas des mots vides d'actions, les institutions européennes doivent remplir leur rôle clé mais modéré en défendant, conseillant et encourageant le développement du travail de jeunesse dans leurs États membres.

Autres mesures proposées :

- **Harmoniser la vision concernant le travail de jeunesse** entre les deux institutions européennes et faire une déclaration publique d'engagement commun.
- Encourager la création d'un **groupe d'action conjoint** pour suivre le déploiement du processus de Bonn.

- **Associer** le processus de Bonn à d'autres initiatives sociales et éducatives stratégiques au sein des institutions européennes.
- Établir des **groupes de travail nationaux** fonctionnant en cocréation et en cogestion avec l'ensemble de la communauté de pratique.
- Promouvoir la **reconnaissance** de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans et par le travail de jeunesse.
- Encourager la **recherche** sur le travail de jeunesse pour que sa pratique soit fondée sur des informations avérées.
- Fournir les « **conditions cadres** » pour le développement d'un soutien national vis-à-vis de l'offre locale en matière de travail de jeunesse.
- **Maintenir les possibilités d'échange et de mobilité** pour les travailleurs de jeunesse.
- Amorcer l'élaboration d'un programme d'enseignement pour l'éducation et la formation des travailleurs de jeunesse.
- Soutenir les **pôles d'innovation** pour un travail de jeunesse progressiste et novateur.
- Garantir des **plates-formes entièrement participatives** pour le dialogue et le développement du travail de jeunesse.

À l'issue de cet évènement, la 3ème Convention européenne du travail de jeunesse appelle les institutions européennes responsables du travail de jeunesse à mettre en place une stratégie solide de communication et de mise en réseau afin de partager leur conviction et leur engagement en faveur du processus de Bonn.

Conclusions/Derniers mots

Nous tenons à remercier le Ministère fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse et toutes les personnes impliquées pour avoir rendu possible la troisième Convention européenne sur le travail de jeunesse, ainsi que l'UE et le Conseil de l'Europe pour leur soutien et la création d'un terrain et du cadre politique nécessaires.

Grâce aux intenses discussions et aux débats entre les participants, la Convention a engendré des idées et des propositions d'activités et de mesures importantes pour le travail de jeunesse, couvrant tous les aspects de sa réalité diverse. Toutes ces propositions sont importantes. Elles se complètent et se soutiennent mutuellement et forment, ensemble, une approche globale et holistique pour renforcer et développer davantage le travail de jeunesse. Pour cette raison, elles doivent être lues et considérées comme un tout.

Cependant, la conclusion générale est que, pour aller de l'avant, nous devons renforcer les liens au sein de la communauté de pratique et entre tous les niveaux de celle-ci. Nous devons combler les écarts et, plus que jamais, nous engager dans l'échange des points de vue, la cocréation,

l'action collaborative, et accepter aussi bien d'apprendre que de désapprendre, afin de nous adapter au nouveau et à l'inattendu.

Cette déclaration donne corps à l'Agenda européen pour le travail de jeunesse. Le processus de Bonn représente notre effort commun pour que ce programme devienne réalité. Mettons-le en pratique. Les jeunes d'Europe **n'en demandent pas moins et le méritent.**